

**INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
LICENCE 2 SHA UGA 2016-2017
UN MONDE DE DONNÉE ?
PROTEGER LES DONNÉES ?
LE LANCEUR D'ALERTE, VIGIE DE LA DÉMOCRATIE ?**

ROMAIN VANEL

1. DÉFINITION ET ORIGINE

Pour Desbois [1].

Terme popularisé en 1999 par Francis Chateauraynaud et Didier Torny dans *Les sombres précurseurs*[2]

Ne concerne pas que la question des données ! Des LA dans les entreprises etc. N'est d'ailleurs pas initialement attaché à la problématique des données. Des exemples dans [1] :

- André Cicoletta, licencié en 1994 de l'Institut national de recherches et de sécurité. Bisphénol A.
- Henri Pézart, toxicologue CNRS, comité anti-amiante de Jussieu
- Irène Frachon, pneumologue CHU Brest, révèle la nocivité du Mediator
- Wikileaks : lanceur d'alerte géant !

A l'origine, le *whistleblower*, c'est celui qui donne le coup de sifflet pour signaler un dysfonctionnement. Au sens propre le policier qui siffle pour signaler le danger à ses collègues et à la population. [3] p. 8.

Métaphoriquement, on retrouve la notion du lanceur d'alerte.

But du lanceur d'alerte selon [4] :

- signaler à l'attention publique un risque ou un danger encore inconnu, mais qui, à ses yeux, menacent gravement les êtres humains, la société, l'économie, l'environnement.
- action désintéressée
- action risquée pour sa santé physique ou financière, sa réputation, la tranquillité de sa vie, sécurité personnelle.
- car elle contrarie des logiques institutionnelles, des intérêts économiques ou politiques disposants de moyens puissants de les réduire au silence !

2. SNOWDEN EST-IL UN LANCEUR D'ALERTE ?

2.1. Dire la vérité ?

Une notion ancienne et complexe, de philosophie, mais qui concerne l'ensemble de la société.

Pour Foucault, *Le courage de la vérité* [5] (dans []) évoque les parrésias, les diseurs de vérité et donne une définition :

La parrésia est donc, en deux mots, le courage de la vérité chez celui qui parle et prend le risque de dire, en dépit de tout, toute la vérité qu'il pense, mais c'est aussi le courage de l'interlocuteur qui accepte de recevoir comme vraie la vérité blessante qu'il entend (Foucault, 2009 : 14).

Date: 3 avril 2017.

Key words and phrases. IST, information, données.

Cette notion de recherche de vérité et de moralité est au cœur de la notion et de la définition du *whistleblower*.

2.2. Un lanceur d'alertes est il un *whistleblower* ?

La question des est très étudiée dans le monde anglosaxon. En France, les premières études datent de 1999, comme vu plus haut. Pour les anglosaxons les WB concentrent leur actions sur des questions économiques de sécurité, informatique etc. Mais en France, la notion a été forgée à partir de question environnementales, d'où une définition différente, pour Torny et Chateauraynaud, celle des savants qui signalent des risques futurs. [3]. Mais pas de notions morale ou de recherche de vérité comme les WB qui s'approchent des parrésiasites décrits par Foucault.

Les LA ont plus un rôle d'anticipation en travaillant sur les « trajectoires des des signes de danger ».

3. UNE ALERTE ?

Pour le Conseil de l'Europe une alerte est « une information concernant des menaces ou un préjudice pour l'intérêt général ».

L'information est connue de la personne via son travail.

Doit être prouvée, documentée, fiable.

Il ne s'agit pas de mettre en avant des rumeurs, des doutes des mensonges pour nuire !

4. PROTÉGER LES LANCEURS D'ALERTE POUR PROTÉGER LES DONNÉES ?

Les protections existent, mais sont précaires ou très incomplètes. C'est un problème mis en avant pas plusieurs ONG.

Dans les faits, sont la plupart du temps persécutés, mis au placard, sanctionner etc.

4.1. Reconnaissance.

Dans [1]

Dans la loi Sapin II, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, des dispositions institue une reconnaissance par un statut. Définition :

Un lanceur d'alerte est une personne qui révèle, dans l'intérêt général et de bonne foi, un crime ou un délit, un manquement grave à la loi ou au règlement, ou des faits présentant des risques ou des préjudices graves pour l'environnement, la santé ou la sécurité publiques, ou témoigne de tels agissements. Il exerce son droit d'alerte sans espoir d'avantage propre ni volonté de nuire à autrui. L'alerte ne saurait révéler quelque élément que ce soit relevant du secret de la défense nationale, du secret médical ou du secret professionnel applicable aux relations entre un avocat et son client.

4.2. Mais une définition contestée.

Par les ONG notamment, qui préfère celle du Conseil de l'Europe, plus globale. Certains ont proposés :

toute personne qui signale ou révèle, de bonne foi, une information relative à un crime, un délit, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a la connaissance dans le contexte d'une relation de travail, rémunérée ou non, présente ou passée

Problème : plusieurs textes donnent des protections, mais rien de global seulement sectoriel, et la protection n'est pas efficace.

Encore le cas avec la loi Numérique, qui protège ceux qui découvrent des failles informatiques et le livrent aux autorités.

Alors certains réclament une uniformisation du statut juridique. Selon une sénatique [1] certain LA seraient protégés du licenciement, d'autres non, à cause du des textes sectoriels.

Enfin les ONG réclament :

- des canaux de signalement clair : interne, juridico administratif, médiatique
- confidentialité et anonymat si possible
- maintenir le LA dans son emploi
- réparer les préjudices physiques et moraux
- sanctionner les entraves au signalement

Probleme de protection des sources des journalistes, [6] p. 87.

Bonne synthèse et de nombreux extraits d'émissions dans [7].

5. UN EXEMPLE D'ALERTE, LA DERNIÈRE RÉVÉLATION WIKILEAKS

Racontée par Korben : [8].

8700 documents du Centre de Cyber Intelligence de la CIA, entre 2013 et 2016.

Utilisation de failles de sécurités sur Android par la CIA, la NSA, le GCHQ (équivalent NSA anglaise), à partir de failles non connues.

Sur les téléphones. Contournement du chiffrement WhatsApp, Signal, Telegram pour collecter les images et les textes.

Mais aussi des programmes malveillants pour les Iphone, les télévisions connectées, les routeurs (des appareils qui repartissent les flux des réseaux), les machines Linux et MacOS.

Exemples :

- attaque « Weeping Angel » sur les télé connectée. Faire croire que la télé est éteinte alors qu'elle enregistre les conversations et les envoie à la CIA.
- « Hammer drill » propagé via des CD et DVD gravé, pour accéder à un réseau qui n'est pas sur Internet.
- « Rain maker » fichier qui ressemble à un film, qui exploite une faille de VLC, qui collecte les données de la machine en stockant dans es fichiers invisibles
- en 2014 la CIA aurait cherché à infecter des systèmes embarqués de véhicules!

500 programmes auraient fuité. La CIA achète des Oday à des sociétés privées, peut être sur le dark web ?

CIA sait déjouer les antivirus, exploiter Linux, Windows, les routeurs, les TV etc. On voit la puissance technique de la CIA. Donc sa puissance politique.

Importance de la présence des lanceurs d'alertes? Mais où s'arrête leur rôle et leur légitimité par rapport la sécurité nationale défendue par les autorités Etasuniennes ?

RÉFÉRENCES

- [1] Dominique DESBOIS : Lanceurs d'alerte : vers un statut unifié? *Informations sociales*, 119, 2016.
- [2] Francis CHATEAURAYNAUD et Didier TORNAY : *Les sombres précurseurs une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Recherches d'histoire et de sciences sociales 87. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1999.
- [3] Marie-Anne PAVEAU : Les diseurs de vérité ou de l'éthique énonciative. parrésias, messagers, whistleblowers, lanceurs d'alerte. *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, 163-164, 2014. Mémoire de master publié dans La Revue des droits de l'homme.
- [4] Pierre GRELLEY : Contrepoint - un statut pour le lanceur d'alerte? *Informations sociales*, 191(5):19, 2015.
- [5] Michel FOUCAULT : *Le gouvernement de soi et des autres II le courage de la vérité cours au Collège de France (1983-1984)*. Cours de Michel Foucault au Collège de France. Gallimard Seuil, [Paris], 2009.

- [6] Jean-Philippe FOEGLE : Les lanceurs d'alerte : étude comparée France-états-Unis. *La Revue des droits de l'homme*, 6, 2014. Mémoire de master publié dans *La Revue des droits de l'homme*.
- [7] Chloé LEPRINCE : D'einstein aux panama papers, une brève histoire du mot lanceur d'alerte, avril 2016.
- [8] KORBEN : Vault7, le fiasco de la cia, 2017. [En ligne ; Page disponible le 21 mars 2017].

INSTITUT FOURIER, 100 RUE DES MATHS, 38402 SAINT MARTIN D'HERES
E-mail address: `romain.vanel@univ-grenoble-alpes.fr`